

4.4. RÉTRIBUTION DES MANDATAIRES SOCIAUX

UNE RÉMUNÉRATION COHÉRENTE AVEC LE PLAN MOYEN TERME ET LA CRÉATION DE VALEUR

La rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux est alignée avec le Plan Moyen-Terme et avec les intérêts des actionnaires dans sa composante annuelle et de long terme.

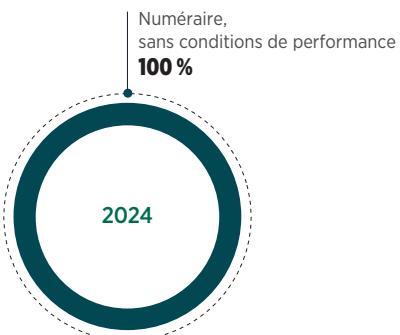
	Rémunération variable annuelle	Rémunération variable long terme
Plan à Moyen-Terme	Critères économiques	✓
	Projet Client	✓
	Performance environnementale	✓
	Performance sociétale	✓
Performance boursière		✓

UNE RÉMUNÉRATION ÉQUILIBRÉE ET MODÉRÉE DANS LE TEMPS

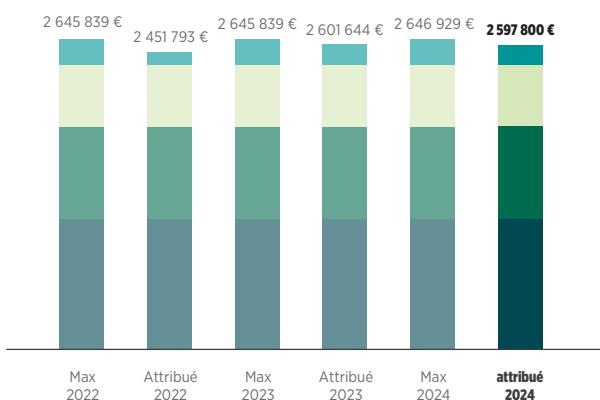
DOMINIQUE LEFEBVRE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



■ Fixe y compris avantages de toute nature



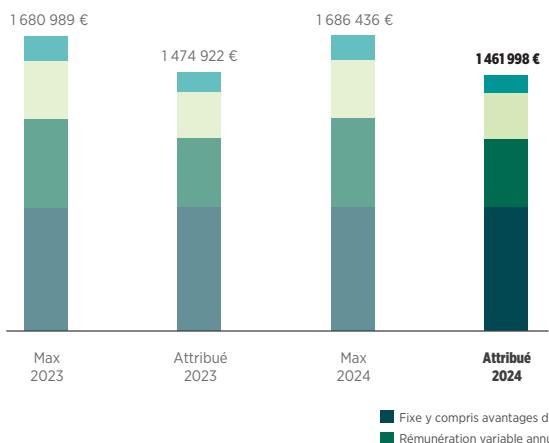
PHILIPPE BRASSAC, DIRECTEUR GÉNÉRAL



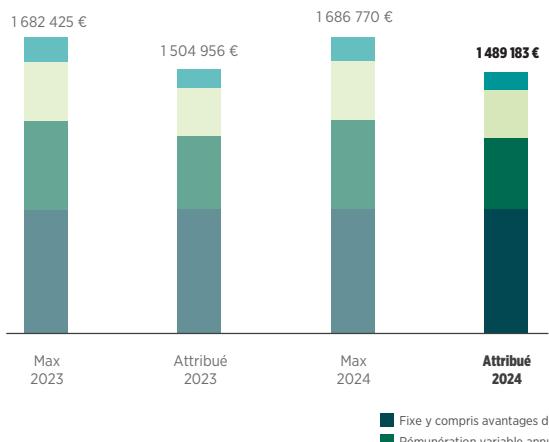
■ Fixe y compris avantages de toute nature
■ Rémunération variable annuelle non différée
■ Rémunération variable annuelle différée



OLIVIER GAVALDA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ



JÉRÔME GRIVET, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ



XAVIER MUSCA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

